



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LE PRÉFET INTERDIT LA MANIFESTATION NON DÉCLARÉE PRÉVUE CE SOIR À 20H
DEVANT LES GRILLES DE LA PRÉFECTURE.**

à Pau, le 30 juin 2023

À la suite des événements de Nanterre, un appel à se rassembler à Pau devant la préfecture des Pyrénées-Atlantiques a été lancé pour ce vendredi 30 juin 2023 à 20h00.

Compte-tenu des risques de troubles graves à l'ordre public, le préfet prend ce jour un arrêté interdisant cette manifestation non déclarée. Toutes les manifestations et attroupements sur la voie publique sur les communes de Pau, Billère et Jurançon sont également interdits.

Le préfet condamne fermement les violences urbaines survenues cette nuit et appelle à un retour au calme.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

**Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :**

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    